

Difficile audience pour Ken, accusé du viol d'une autre cousine germaine

Publié le 05/06/2015 à 07:45

Justice - Assises : deuxième jour du procès



La deuxième journée du procès d'assises de Ken T. a été, sans aucun doute, plus difficile pour l'accusé qui a eu à répondre aux interrogations de l'avocat général B. Lacan et des avocats des parties civiles./DDM, Manu Massip

Cette deuxième journée du procès d'assises de Ken T., accusé du viol de sa cousine de 9 ans, à Labastide-du-Temple, a encore donné son lot de rebondissements. Une audience difficile pour le prévenu, avec notamment le témoignage de la victime.

Après les aveux de l'accusé Ken T. dès les premières minutes de ce procès d'assises (*notre édition d'hier*), les révélations fracassantes sur les viols présumés commis par le père de l'accusé, Éric T. - un ancien plombier-chauffagiste montalbanais de 62 ans - contre au moins trois de ses enfants, dont Ken, le prévenu, ainsi qu'à l'encontre de la mère de la victime (Geneviève C.), alors âgée de 13 ans, les jurés ont assisté à un nouveau coup de théâtre.

La mère de la victime lâche : «Mon autre fille dit avoir été violée par Ken»

Venue à la barre juste après sa fille - un témoignage déposé à huis clos à la demande de son avocate, Me Isabelle Schoenacker-Rossi, Geneviève C. lâchait, au terme de son lourd récit de vie et d'un soupir appuyé suivi de larmes : «Il y a quinze jours, ma fille Mathilde (1) a dénoncé Ken T. de l'avoir aussi violée.» Des mots qui résonnaient dans un silence de cathédrale dans la salle du tribunal. Des allégations qui ne manquaient pas aussi de faire sursauter le banc de la défense, représentée par la pénaliste Me Charlotte Lévi, qui maugréait, près de l'avocat général Bérangère Lacan, face à cette annonce fracassante : l'instruction de cette affaire ayant dévoilé un abus

sexuel unique sur une seule fillette. Une confession qui avait aussi son poids : la victime de ce procès, Sandra (1), ayant déclaré avoir dévoilé son viol quatre ans après les faits par peur que sa petite sœur Mathilde ne soit justement victime de son cousin germain Ken T.

Également surprise de cette révélation, la présidente Corinne Chassagne ne manquait pas d'intervenir pour recentrer les débats et réclamer des précisions sur l'état de cette nouvelle procédure. «Nous ne sommes pas là pour juger ces faits, mais le moins que l'on puisse dire, c'est que vous vivez dans une famille que l'on peut qualifier d'incestueuse.» Et Geneviève C. de confirmer : «J'ai emmené ma fille au commissariat lundi pour déposer plainte.» Avant cela, le témoignage livré par la mère de la victime glaçait tout autant l'assistance, ce dernier résonnant avec la même gravité que les faits qui sont jugés par cette cour d'assises. «Quand j'ai rencontré Yann T., mon futur mari et frère du père de l'accusé, Éric T. (le père de l'accusé) m'avait déjà violée plusieurs fois à son domicile alors que je sortais avec son fils Peter. Éric T. était extrêmement violent avec ses enfants. Quand Yann T. a su que son frère m'avait abusée, il m'a demandé de me taire car c'était la famille... Après, je suis devenue sa chose, je lui étais totalement soumise, au point que je ne m'occupais pas de mes enfants (une fratrie de six qui furent tous suivis et placés). Lorsque j'ai découvert le cahier de ma fille Sandra qui dévoilait son viol par son cousin Ken, cela a été terrible pour moi, ayant subi la même chose au même âge par deux amis de mon père (une affaire qui a été jugée aux assises, NDLR) et, par la suite, avec Éric T.» Un récit glauque sur lequel s'attardaient longuement les avocates des parties civiles, Mes Rossi, Villageon et Ferès-Massol, avec des avis divergents sur la responsabilité de cette mère au parcours chaotique qui n'aurait pas été assez vigilante pour protéger ses enfants. Me Rossi assénant ses méthodiques questions avec fermeté, poussant l'avocate de l'accusé, Charlotte Lévi, à lâcher : «Je tiens à rappeler que l'on ne fait pas ici le procès de la famille de Sandra, mais celui de Ken.»

Une bien difficile journée pour l'accusé

Au terme de cette journée d'audience, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle aura été bien moins profitable à l'accusé. Ce dernier avait jusqu'ici réussi, en rappelant son enfance difficile et traumatique, à mettre en empathie les jurés et la cour. Ces réponses brèves et lacunaires lorsqu'il fut question du viol de sa cousine de 9 ans, ses longs monologues lorsqu'il s'agissait d'évoquer ses problèmes de santé qui arrachaient l'hilarité de la salle, donnaient l'image d'un être sans empathie pour sa victime, et en minimisant ses actes en rappelant sans cesse son passé victimaire. Verdict ce soir.

1 : nous avons modifié le prénom de celle-ci.

Qui est L'accusé?

Mais qui est donc Ken T.? Âgé de 32 ans, le prévenu, qui a déjà passé près de deux ans en détention, dit avoir été violé par son père à 11 ans. Il a toujours vécu, jusqu'à ses 22 ans, dans sa famille, avec un père incestueux et ultraviolent et une mère effacée ne manifestant que peu d'amour maternel. Dans ce climat, le jeune ado parvient à faire des études. Il obtient un BEP de comptabilité au lycée Bourdelle et rate son bac pro au lycée Jean-de-Prades. Il enchaîne ensuite les petits boulots dans des missions de logistique avant de se lancer dans la sécurité avec son oncle. En détention, il a obtenu un CAP de cuisine.

Max Lagarrigue.